



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 120430

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conséquences de l'administration de la Ritaline, substance psychotrope, aux enfants. Il semblerait en effet qu'une épidémie du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité soit devenu un réel problème de santé publique au regard notamment du préjudice infligé aux milliers d'enfants ainsi diagnostiqués et mis sous psychotropes. L'existence même de ce trouble est, par ailleurs, réfutée par de nombreuses personnalités du corps médical, en tant que pathologie. Un suivi particulier de la tolérance de ces produits à base de méthylphénidate est assuré par le biais d'une enquête officielle de pharmacovigilance. Courant février 2006, les résultats de cette enquête auraient été présentés au comité technique de pharmacovigilance de l'AFSSAPS, notamment les données actualisées de tolérance de la Ritaline, afin de compléter l'information donnée aux professionnels de santé, aux patients mais aussi aux familles. Au regard de la grande inquiétude formulée à la fois par les familles mais aussi les professionnels de santé, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il entend mettre en place, notamment depuis la diffusion des nouveaux éléments qui sont à sa disposition, concernant la prescription et la tolérance de la Ritaline.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120430

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2586